



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par M. Etienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie, Préfet de Haute-Garonne

ET

La communauté d'agglomération Le Muretain Agglomération, représentée par M. André Mandement, Président

Préambule

La crise sanitaire que connaît notre pays s'est transformée en une crise économique et sociale majeure, sans doute durable.

Face à cette situation, les collectivités du bloc communal et intercommunal sont des acteurs de premier rang pour participer à la relance et au rebond économique du pays. Elles sont ainsi des vecteurs essentiels à la mise en œuvre et au relais des politiques et des projets portés par l'État avec France Relance.

Toutefois, il s'avère désormais nécessaire d'approfondir et d'amplifier les axes d'action déjà identifiés et d'investir de nouveaux champs au regard des enjeux posés et plus particulièrement celui de la nécessaire transition écologique imposée par l'adaptation au changement climatique.

Les alertes ont été nombreuses, les rapports successifs et univoques largement diffusés, les sommets nationaux et internationaux – scientifiques, associatifs, institutionnels – régulièrement organisés. Toutes les conclusions sont unanimes : les activités humaines provoquent, à l'échelle mondiale et de manière actuellement inéluctable, un réchauffement rapide et généralisé de la planète. Le dernier rapport du GIEC confirme l'accélération des processus à l'œuvre. Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), qui se veut le reflet d'une relation de travail renouvelée sur la base d'un projet de territoire et du dialogue entre l'État et le Muretain Agglo, porte des actions qui visent à atteindre des objectifs locaux, contributeurs d'enjeux nationaux, européens et internationaux, sur les défis majeurs relatifs à la décarbonation de la production d'énergie en 2050, au développement d'une nouvelle économie (circulaire, décarbonée, résiliente, solidaire), à la création d'emplois, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, sol, infrastructures agroécologiques, minéraux rares...).

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Par circulaire du 20 novembre 2020, l'État a donc lancé la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) participant à accompagner les projets de territoires. Cette démarche vise un triple objectif :

- accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique et à la transition écologique,
- inscrire la relance de l'activité suite à la crise sanitaire dans une double logique de résilience (protéger et consolider l'existant face à la crise) et la transition (préparer la mutation nécessaire des systèmes),

- simplifier la contractualisation par ce vecteur unique et intégrateur, et ainsi affirmer la cohérence de l'action et de l'appui territorial de l'État.

1. Objet du contrat

Face à l'urgence climatique, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a pour objectif d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires, contribuant également à la relance de l'activité.

A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ce nouveau contrat sera un vecteur de la relance 2021-2022 et il favorisera l'investissement public et privé dans tous les territoires en matière de transition écologique et de cohésion sociale,

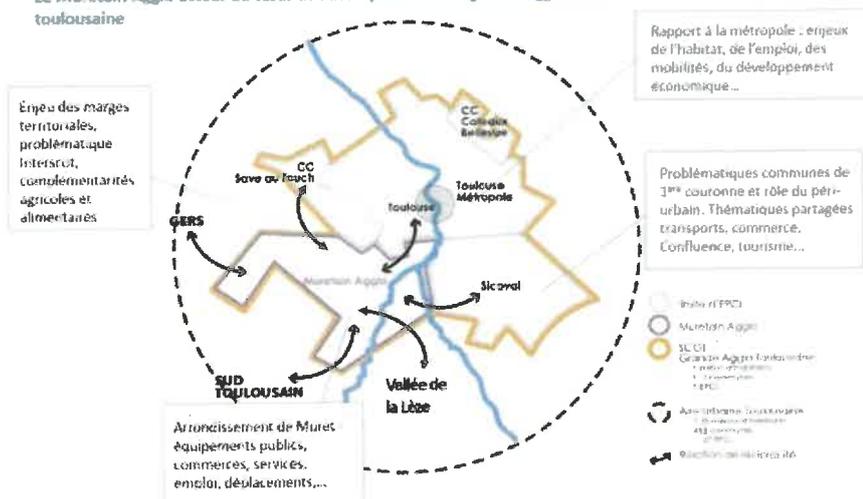
Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités du Muretain Agglo dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources, et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et du plan biodiversité visant la préservation de la biodiversité et l'atteinte de l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, objectif conforté par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a pour objectif de mobiliser l'investissement public comme levier de la transition écologique. Ainsi, en s'appuyant sur le projet de territoire du Muretain Agglo, cet outil traduit l'ambition commune du Muretain Agglo et de l'État d'apporter une réponse forte aux conséquences de la crise liée à la COVID19 sur le territoire. En renforçant le soutien au tissu économique et à l'emploi tout en plaçant au cœur de leurs actions la transition écologique et la cohésion sociale et territoriale, l'État et le Muretain Agglo ont souhaité créer un programme volontariste, s'appuyant sur les outils et projets du Muretain Agglo.

Le CRTE décline ainsi les priorités convergentes de l'État et du Muretain Agglo pour agir dans trois domaines : Inscrire durablement le Muretain Agglo dans une stratégie de territoire bas carbone, valoriser et compléter les potentiels de développement économique par une offre locale structurée et diversifiée prioritairement orientée vers la transition écologique, faire de la cohésion sociale et de la qualité de vie pour tous les éléments structurants d'un positionnement politique volontariste intégrant les défis de la transition écologique.

Une première étape a été finalisée par la signature du protocole d'intention entre l'État et le Muretain Agglo en date du 28 septembre 2021. Le présent CRTE s'inscrit dans la continuité de ce protocole.

Le Muretain Agglo acteur au cœur de l'éco-système de la grande agglomération toulousaine



De par sa proximité avec les grands pôles d'emplois de la métropole (Airbus, Toulouse, Oncopole...), le Muretain Agglo attire chaque année de nombreux nouveaux habitants avec une croissance annuelle de 1,40 % entre 2008 et 2018 et même si cette dynamique démographique s'est tassée (croissance de 1,16 % sur la période 2013-2018), elle a accueilli 1365 hab/an sur les 5 dernières années. Cette tendance de fond n'est pas sans conséquence en matière de besoin de logements pour tous, d'équipements publics et de services à la population.

Evolution du taux de croissance annuel moyen de la population à l'échelle du Muretain Agglo - INSEE 2013



Si les équipements publics sont nombreux sur le territoire, beaucoup d'entre eux commencent à arriver à saturation et des investissements sont à prévoir dans les prochaines années afin de conserver un bon niveau de service (groupes scolaires, collèges, équipements sportifs, culturels...).

Par ailleurs, le taux d'emploi par habitant y reste relativement faible et surtout il atteste d'une dégradation sensible au cours de la dernière décennie puisqu'il est passé de 3,1 habitants pour un emploi en 2008 à 3,26 en 2014 et 3,4 hab pour 1 emploi en 2018, quand par exemple il se stabilisait à 1,7 au niveau de Toulouse Métropole et passait de seulement 2,24 à 2,37 pour le Sicoval.

Territoire	Emplois 2008	Emplois 2013	Emplois 2018	Tx de variation annuel 2008-2018	Tx de variation annuel 2013-2018	Evol. 2008-2013	Evol. 2013-2018	Evol. 2008-2018	Ratio emploi/habitant 2008	Ratio emploi/habitant 2013	Ratio emploi/habitant 2018
Muretain	34533	36298	35786	0,36 %	-0,28 %	1765	-512	1253	3,1	3,2	3,4
GAT	483189	513497	551145	1,32 %	1,43 %	30308	37649	67956	1,9	1,9	1,9
TM	409844	435254	469979	1,38 %	1,55 %	25409	34725	60135	1,7	1,7	1,7
SICOVAL	29199	30852	33643	1,43 %	1,75 %	1653	2792	4444	2,2	2,4	2,4

De fait, les déplacements pendulaires vers la Métropole sont très importants non seulement pour les habitants du Muretain Agglo mais également pour ceux du Pays Sud Toulousain. Ainsi, malgré la présence d'infrastructures de communication importantes, le territoire du Muretain se retrouve congestionner aux heures de pointes (bouchons, parkings de gare saturés, reste à quai...) et subit une pollution atmosphérique élevée en lien avec ces déplacements.

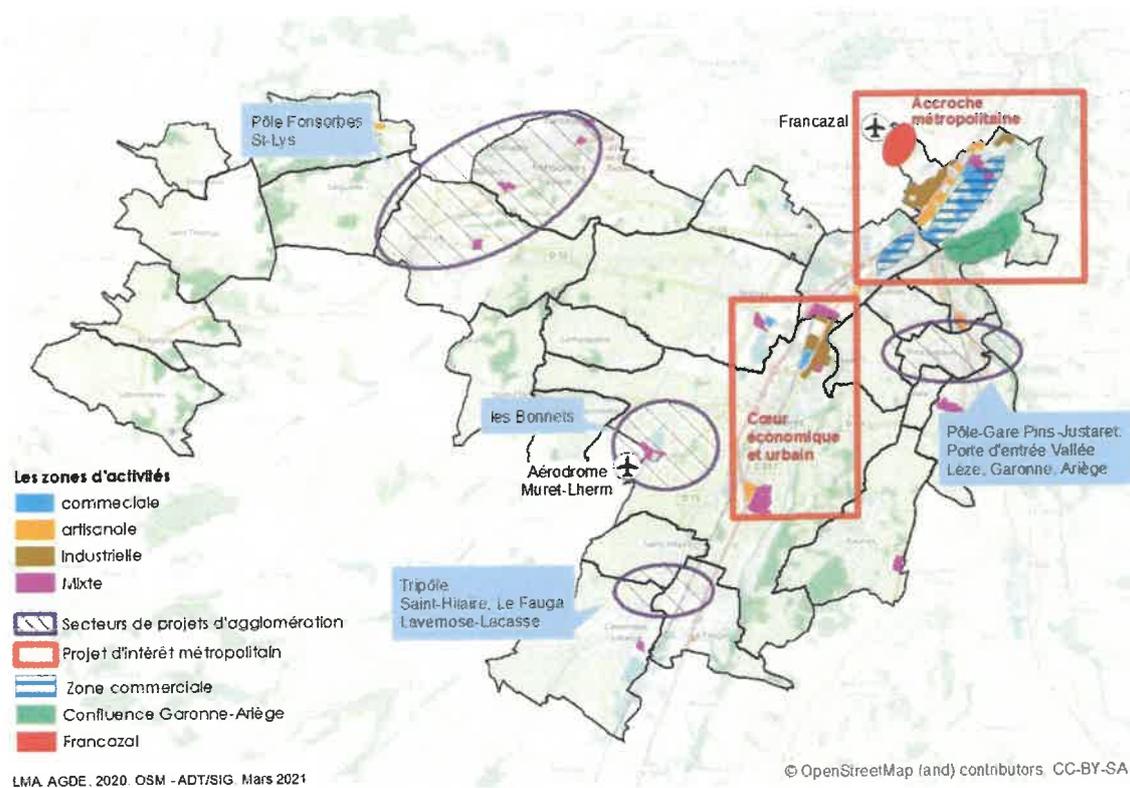
Afin de lutter contre ce congestionnement, le Muretain peut toutefois s'appuyer sur un fort potentiel de développement économique autour de l'axe Portet/Muret pour créer des emplois et sur la présence de 4 gares ferroviaires (dont 3 avec des capacités de développement importantes) pour renforcer l'intermodalité.

Le Développement économique

Repères :

- 21 Zones d'Activités - 9 500 entreprises
- Avec plus de 36500 emplois, le territoire du Muretain Agglo est le premier pôle d'emplois après Toulouse

Sur la période 2009-2018, on compte 880 emplois supplémentaires (on a une augmentation jusqu'en 2013 puis une perte d'emploi sur la seconde moitié). Sur la même période la consommation d'espace est de 472,5ha dont 75,3 ha pour l'activité économique. Le Muretain agglo consomme donc sur cette période 855 m² /emploi créé.



Sur les 10 années passées (2010-2020), le Muretain Agglo a consommé un volume de 497,8 ha dont 80% environ pour de l'habitat et seulement 16% pour de l'activité économique.

Si le rythme d'accueil de population était de 1,35% sur la période 2011-2016, il passait ensuite à 1,1% sur la période 2013-2018. Ce tassement ne peut toutefois pas cacher que la population s'est ainsi accrue en moyenne de 1500 habitants par an au cours de la décennie écoulée.

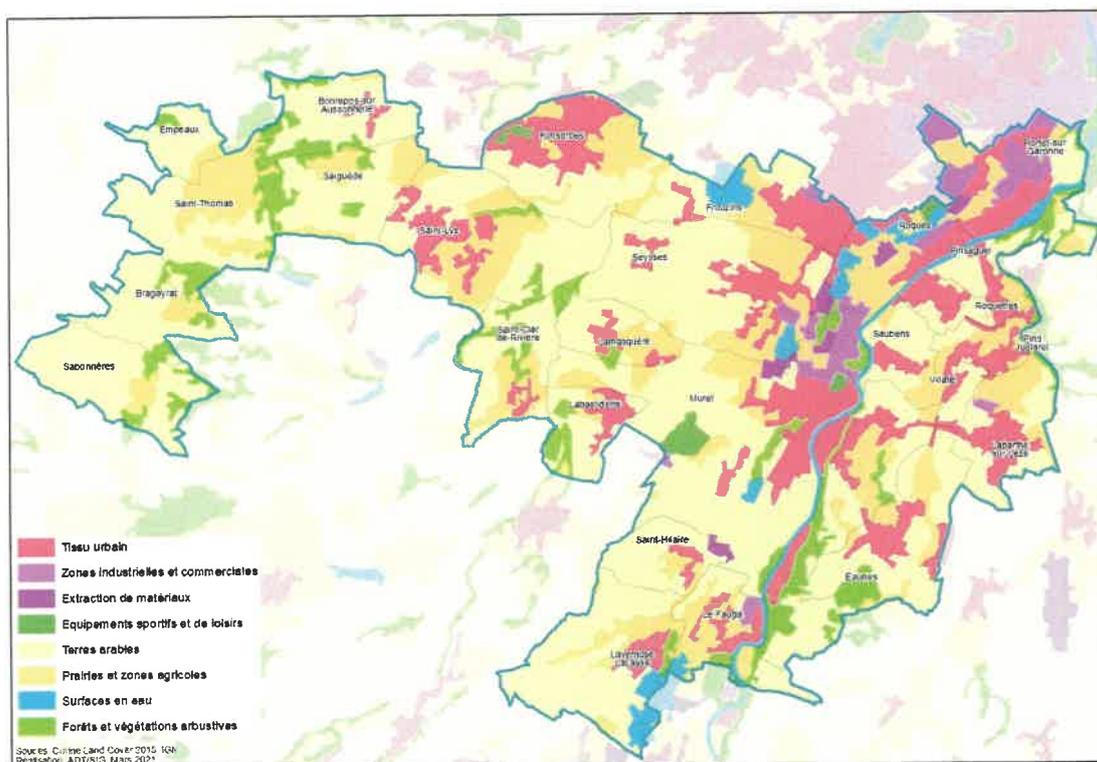
Si cela souligne l'attractivité du territoire pour les familles, cette croissance doit aussi se lire en termes de charges pour mettre en place et organiser les services nécessaires, mais aussi de déséquilibres comme en témoigne par exemple l'ampleur des déplacements quotidiens domicile-travail (25 000 personnes soit 54% des actifs résidant dans le Muretain travaillaient dans la Métropole), d'autant plus fortement impactant en terme environnemental et de qualité de vie qu'ils ne sont pas accompagnés d'une offre de transports publics à la mesure des enjeux.

L'enjeu premier est donc le rééquilibrage du ratio emploi habitant, qui est à ses yeux le premier levier pour à la fois commencer à rééquilibrer la répartition territoriale des richesses économiques indispensables au financement des services dus aux populations accueillies et limiter les déplacements et par là les atteintes à l'environnement (émission de GES, ...), tout en proposant un modèle de développement économique sobre en termes de foncier et de consommation énergétique.

Le Muretain Agglo se caractérise par une armature économique et commerciale forte mais vieillissante et à requalifier, il s'attache donc à mobiliser tous les moyens pour :

- conforter et requalifier la richesse du tissu économique et commercial, améliorer l'offre d'accueil, renforcer le soutien aux filières à fort ancrage territorial et créer les conditions du développement de filières innovantes (aéronautique – avion du futur, drones, filière hydrogène,...).
- Identifier et caractériser l'offre foncière potentielle pour du développement économique prioritairement sur les surfaces déjà artificialisées.
- Créer des emplois (et notamment attirer des emplois à plus haute technicité) en s'engageant dans un programme de requalification de ses parcs d'activités industrielles, artisanales et commerciales, et en aménageant, si nécessaire, de nouveaux parcs d'activités à haute qualité urbaine, environnementale, énergétique et paysagère, sur les secteurs les plus stratégiques (Franczal/Bonnets notamment).

Cela suppose également de développer les filières de formation en adéquation avec les besoins en emploi d'aujourd'hui et avec les filières économiques de développement de demain, de conforter la place de l'artisanat et également de préserver et valoriser la forte armature agricole et naturelle du territoire (50% du territoire est classé en superficie agricole utilisée) via le développement du maraîchage, des circuits courts, dans le cadre notamment du Projet alimentaire de territoire (animation et accompagnement des acteurs de l'économie agricole, sociale et solidaire,..).



cadre de vie (bâti, espaces publics, nature en ville, ...), bien vivre ensemble, sobriété foncière ...

Les services à la population sont de ce fait au cœur du projet de l'ensemble des élus communautaires, avec la volonté d'offrir la même qualité de services et d'équipements à tous les habitants du territoire: des activités interclasses (ALAE), des centres de loisirs (ALSH), un service de collecte sélective de déchets ménagers, un service de restauration scolaire, des crèches, halte-garderies, multi-accueils.

L'accès des jeunes au logement est un enjeu important sur le territoire, d'autant plus que la population de Muretain est plutôt jeune et compte un nombre important de familles. Mais les niveaux de loyer sur le territoire peuvent rendre l'accès au logement difficile, notamment pour les jeunes ménages en début de parcours résidentiel ou en situation d'insertion professionnelle.

Le diagnostic de la CTG (voir plus loin) relève par ailleurs que « le phénomène de vieillissement est peu marqué sur le Muretain Agglo en comparaison à la tendance de vieillissement qui existe à l'échelle nationale du fait des caractéristiques de sa population qui est majoritairement composée de couples avec enfants. Toutefois, il existe un tropisme des seniors sur les communes équipées en services et commerces.

Les villes de Muret et de Portet-sur-Garonne accueillent les ménages les plus petits et les plus âgés du territoire. Les communes de Muret, Pinsaguel et Roquettes présentent un indice de jeunesse inférieur à 1, ce qui témoigne plutôt de leur vocation d'accueil des ménages de plus de 65 ans. Cette concentration de petits ménages âgés est à mettre en relation avec la densité de services de santé et de services à la personne présente sur les communes de Muret et Portet-sur-Garonne (maisons de retraite, centre hospitalier de Muret...).

Commune	Structure	Nombre de places
Muret	EHPAD Résidence Marie-Antoinette	88
Muret	EHPAD Le Castelet	80
Muret	EHPAD Résidence le Barry	111
Pins-Justaret	EHPAD La Tranquillité	80
Portet-sur-Garonne	EHPAD L'Auta	93
Roquettes	EHPAD Bellagardel	74
Saint-Lys	EHPAD Maréchal Leclerc	84
Saint-Lys	EHPAD Themis Les Rossignols	90
Saint-Lys	EHPAD Themis La joie de vivre	95
Frouzins	La Triade	Nc

La pluralité des profils impose une diversité de réponses (retraités à fort pouvoir d'achat, seniors en entrée dans la dépendance, grand âge, ménages avec de très faibles revenus). Pour les personnes âgées ne pouvant rester à domicile, une offre importante d'EHPAD existe sur le territoire du Muretain Agglomération.

En revanche, il existe encore peu d'offres intermédiaires, publiques ou privées, pour les seniors encore autonomes (1 résidence intergénérationnelle à Roques). Avec un coût de l'habitat en milieu rural qui devient trop important et des phénomènes de décohabitation, les besoins vont croître.

Parallèlement, pour répondre à ses défis, le Muretain Agglo s'est doté d'un PLH (approuvé par le Conseil de communauté le 25 mai 2021 et exécutoire au 1^{er}/01/2022 pour une durée de 6 ans) et d'une véritable stratégie en matière d'habitat, avec comme axes majeurs : l'amélioration du parc existant, l'accompagnement du développement de l'agglomération par une production maîtrisée et adaptée de logements (le PLH fait une hypothèse de croissance annuelle démographique à 1,2 % de croissance soit environ 1250 logements/an), l'organisation du développement solidaire de l'agglomération et la réponse aux besoins de tous les publics (logement social, accession, logement adapté, accueil des gens du voyage,...)

Principaux éléments de diagnostic au terme du PLH :

- 121 914 habitants (insee 2018) répartis sur 26 communes
- Une moyenne de 1838 habitants/an sur 34 ans (entre 1982 et 2016)
- Un ralentissement de la croissance démographique avec une croissance de 1.35 % sur la période 2011-2016, puis 1.1% sur la période 2012-2017, mais très différenciée selon les communes
- Un territoire au profil familial : 1/3 des habitants sont des couples avec enfants, 2,4 personnes par ménage à l'échelle du Muretain Agglo.
- Une population qui vieillit sur certaines communes. La classe d'âge des 60-75 ans progresse le plus : +18% entre 2011 et 2016.

Un marché du logement spécialisé et tendu :

- Une offre qui reste spécialisée sur le pavillonnaire diffus à destination des propriétaires accédants, malgré le développement récent d'une offre en collectif et en locatif dans certaines communes
- Un parc principalement composé de grands logements dans lesquels les propriétaires sont tout juste majoritaires
- Un taux de vacance faible : moins de 1% des logements sont vacants depuis plus de 3 ans.
- De fortes tensions sur le marché de l'accession qui excluent une partie de la population
- Un parc locatif privé, localisé, qui joue le rôle de parc social de fait : 66% des locataires du parc privé sont éligibles à un logement social dont 29% à un logement PLAI

- Un parc social inégalement réparti sur le territoire : Muret, ville centre accueille 33% des 7 479 logements sociaux de l'agglomération.
- Un parc social qui n'est plus adapté aux profils des demandeurs, notamment en termes de typologies de logements. La proportion de petits logements est très faible (18% de T1 et T2) alors que les personnes seules sont surreprésentées dans les demandeurs (33% des demandes s'appliquant sur du T1/T2).
- Un parc social qui ne remplit pas entièrement sa vocation d'accueil des ménages les plus vulnérables : 81% de logements financés en PLUS et seulement 12 % en PLAI. Or 76% des demandeurs sont éligibles aux PLAI , mais un rattrapage en cours avec 30% de PLAI dans la programmation de logements sociaux
- 2 quartiers prioritaires politiques de la ville sur la commune de Muret , avec des problématiques d'emplois, d'accompagnement social , de relogement.

Un territoire durable

Labellisé « Territoire à énergie positive pour une croissance verte » (TEPcv) en 2015, le Muretain agglomération mène une politique volontariste pour ancrer son territoire dans la transition énergétique et la croissance verte. Cette ambition irrigue l'ensemble de ses politiques publiques. Il s'est ainsi engagé résolument au travers d'un ensemble d'actions complémentaires, qui visent à tendre vers un bilan de consommation/production énergétique neutre, tout en développant l'activité économique et à accompagner les citoyens dans les changements de pratiques quotidiennes, au niveau de l'habitat, de la mobilité, de l'alimentation notamment.

Les communes muretaines ont ainsi engagé de nombreux travaux de rénovation énergétique sur leur patrimoine propre et la communauté d'agglomération a déployé dans le même temps un Espace Info Energie afin d'intensifier également la rénovation de l'habitat privé. Sur le plan énergétique, le territoire affiche en revanche une lourde facture, majoritairement d'origine fossile, avec 2 350 GWh consommés par an, dont 36% dans les transports et 32% dans le résidentiel. La production d'énergies renouvelables est encore modeste (2% des consommations en 2015) mais le potentiel important, notamment en solaire, géothermie et biomasse, offre une réelle opportunité de relocalisation (cf PCAET)

Le territoire du Muretain, fortement marqué par la présence de l'eau, avec la Garonne et l'Ariège et leurs confluents, mais également avec les lacs issus de gravières alluvionnaires, favorise la présence d'une biodiversité exceptionnelle et de nombreux espaces naturels sont aujourd'hui classés (Natura 2000, ZICO, ZNIEFF...).

Afin de protéger et de valoriser ces sites remarquables, 2 réserves naturelles ont été créées : la Réserve Naturelle Volontaire de Lamartine (Roques) et la Réserve Naturelle Régionale de la Confluence Garonne Ariège, qui constituent des lieux patrimoniaux d'exception en termes écologique et biologique, d'intérêt régional, voire national dans un contexte périurbain prononcé.

Enfin, convaincu que la transition écologique se construit collectivement, avec un fort ancrage local, le Muretain Agglo tisse des partenariats avec des acteurs locaux comme le Club des Entreprises du Muretain, l'association 3PA, le lycée Charles de Gaulle, ...

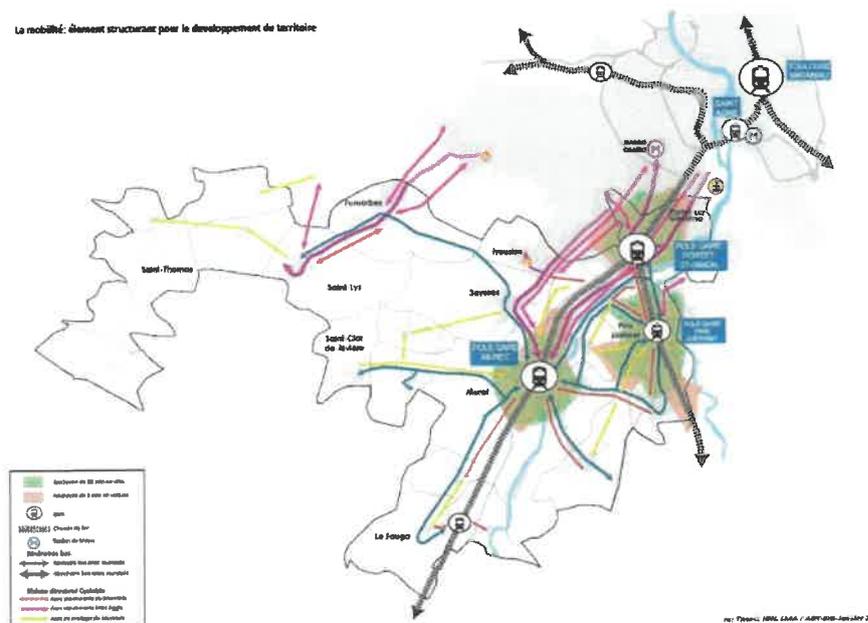
Le Muretain Agglo, considérant ses ambitions, a été identifié en 2021 par le préfet de département comme démonstrateur de la transition écologique. A ce titre, le Muretain Agglo bénéficiera d'un appui technique et financier pour la mise en œuvre de son CRTE proposé par l'ADEME via le **Contrat d'objectif territorial** (COT - voir plus loin).

L'enjeu des mobilités :

La faible densité des transports en commun (mais aussi leur fréquence insuffisante et des ruptures de charge non/mal accompagnées) induit une intense mobilité individuelle (450 000 déplacements par jour) qui génère congestion, pollution, dépenses des ménages et in fine érosion de la qualité de vie : 5 % des actifs utilisent les TC pour se rendre au travail quand ils sont 19 % sur Toulouse Métropole, et 15 % en France.

L'enjeu majeur pour le Muretain Agglo est donc de développer sur son territoire un réseau hiérarchisé de mobilités alternatives à la voiture. Cela passe par plusieurs axes d'action : le renforcement de l'offre ferroviaire pour constituer une alternative crédible à la voiture notamment en faisant des pôles-gares de Muret, Portet, Pins-Justaret/Labarthe et le Fauga des portes d'entrées du territoire, mais également le développement d'un réseau de mobilités douces performant. C'est pourquoi le Muretain Agglo mène une ambitieuse politique active en termes de mobilités cyclables (70 millions d'investissement sur 10 ans sur la création de pistes et la mise en œuvre du schéma des liaisons cyclables défini par les élus) accompagnée d'une politique active d'incitation/sensibilisation à l'usage du vélo,...

Le mobilité: élément structurant pour le développement de territoire



Le Muretain Agglo inscrit dès lors son développement dans un ensemble de contractualisations et de très nombreux partenariats.

2-2 Présentation des contractualisations en cours

A- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

L'élaboration puis la définition des orientations du PCAET du Muretain Agglo ont fait l'objet d'un vote unanime en Conseil communautaire les 2 avril 2019 et 6 février 2018.

La concertation publique préalable organisée par le Muretain Agglo dans le cadre de l'élaboration du PCAET porte sur la promotion de la transition énergétique et écologique, au-delà du document « PCAET » qui constitue un outil technique et politique traduisant la feuille de route de la collectivité et du territoire en matière de transition énergétique.

Le parti-pris d'accompagner de façon à la fois responsable, lucide et volontariste la transition écologique, engagé dès l'élaboration de l'Agenda 21 en 2012 – 2013, s'est traduit par une politique de fond en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des différents acteurs du territoire.

Enjeux énergie-climat par secteur & chiffres clés

<p>TRANSPORT 54,4 % des émissions</p>	<p>CHIFFRES CLÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22% des actifs travaillent dans leur commune de résidence dont 68% qui se rendent sur leur lieu de travail en voiture. • Moins de 5% des actifs qui travaillent en dehors de leur commune de résidence utilisent les transports en commun. 	<p>Premier secteur de consommation et d'émission, le secteur possède une forte dépendance aux énergies fossiles et une forte vulnérabilité à la hausse des prix des énergies. Il apparaît nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de développer les transports alternatifs à la voiture et les cheminements doux - déployer des infrastructures de charges pour les véhicules électriques - promouvoir un urbanisme raisonné
<p>RESIDENTIEL 23,8% des émissions</p>	<p>CHIFFRES CLÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18,4% des logements ont été construits avant la première réglementation thermique • 76,2% des logements sont des maisons individuelles • Le chauffage est responsable de 64% des consommations du secteur. • Facture énergétique annuelle par ménage : 1500€ 	<p>Second poste de consommation et d'émission, le secteur résidentiel il s'agit pour encourager les réductions d'émissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'encourager la rénovation des logements anciens en subventionnant la réhabilitation thermique - privilégier des formes urbaines moins énergivores - d'agir sur les comportements du quotidien - de développer les énergies renouvelables pour les logements
<p>TERTIAIRE 9,5% des émissions</p>	<p>CHIFFRES CLÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur représente 80,4% des emplois du territoire • Le chauffage représente 44% des consommations du secteur. 	<p>Pour le tertiaire il s'agit d'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en soutenant des actions de rénovation thermique - en développant les énergies renouvelables - en aménageant durablement les zones d'activité - en sensibilisant les acteurs économiques
<p>INDUSTRIE 5% des émissions</p>	<p>CHIFFRES CLÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur représente 18,9% des emplois du territoire. Les emplois se concentrent surtout dans la construction. 	<p>Le résidentiel est caractérisé par des logements énergivores, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de développer l'utilisation des énergies de récupération et les énergies fatales - De sensibiliser les acteurs économiques à la maîtrise de l'énergie - Renouveler les équipements - Limiter la consommation de produits pétroliers
<p>AGRICULTURE 7,2% des émissions</p>	<p>CHIFFRES CLÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 344 emplois soit 70% des emplois du territoire (dont artisanat) 	<p>Pour le secteur agricole, il s'agit d'aller vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise des consommations d'énergies - la valorisation des résidus agricoles - le développement de l'agriculture biologique et des circuits courts - la réduction de l'usage des fertilisants artificiels.
<p>DECHETS</p>	<p>CHIFFRES CLÉS</p> <p>Les émissions ne sont pas comptabilisées sur le territoire, car le Le SOeS et l'OREO ne recensent aucune installation de valorisation énergétique ou thermique venant de l'incinération des ordures ménagères sur le territoire du Muretain Agglo.</p>	<p>Secteur dépendant des unités de traitement extérieures au territoire, les leviers principaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mesures incitatives TOMI et redevance spéciale / professionnels - Le développement des structures de tri - la promotion de la valorisation par méthanisation, compostage, réemploi

En effet, dans un contexte très contraint de moyens mobilisables, le Muretain Agglo a pris le parti de :

- flécher les moyens de communication et d'animation territoriale sur l'accompagnement au **changement des pratiques** auprès des habitants et de l'ensemble des acteurs
- **mutualiser les moyens** des différentes démarches locales de développement durable (Agenda 21, TEPCV, schéma directeur vélo, projet de territoire, PCAET, Convention Territoriale Globale (projet Projet Alimentaire et Agricole de Territoire, et surement d'autres demain.

La stratégie locale Climat Air Energie est construite autour de 5 orientations déclinées en 19 axes opérationnels :

La réduction des consommations et des émissions de GES dans le bâtiment	Rénover le parc de logement individuel
	Rénover le parc de logement collectif
	Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments d'activité, tertiaires et publics
	Construire des bâtiments / logements performants
Une mobilité durable	Favoriser les modes de déplacements doux et la multimodalité
	Réduire les déplacements sur le territoire
	Accompagner la généralisation des véhicules à motorisation alternative
La préservation et valorisation des espaces et des ressources pour la qualité de vie des habitants	(Re)donner à la nature toute sa place pour atténuer les effets du changement climatique
	Tendre vers l'autonomie alimentaire en soutenant une agriculture locale
	Soutenir l'économie circulaire, lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les déchets comme ressource locale
La relocalisation de la production énergétique	Diversifier et structurer les modèles de développement des énergies renouvelables
	Développer la production d'électricité renouvelable
	Développer la production de chaleur renouvelable
	Développer la production de biogaz
La mobilisation des acteurs et la coordination des actions	Animer et poursuivre le PCAET en interne à l'EPCI
	Poursuivre et soutenir les actions de sensibilisation grand public
	Poursuivre la coopération autour de la transition avec les acteurs socio-économiques

B- La Convention Territoriale Globale (CTG) 2020-2023

Adoptée le 27/02/2020 et fixée pour une période de 4 ans, de 2020 à 2023, la Convention Territoriale Globale (CTG), est le cadre de toutes les interventions de la CAF sur un territoire. Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions, en direction des habitants par une vision globale et décrochée sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'habitat, de l'insertion, de l'animation de la vie locale afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé mené en partenariat avec la CAF, le Muretain Agglo et ses communes qui a permis d'identifier les caractéristiques et les besoins du

territoire et d'en déduire des axes prioritaires pour les champs d'intervention à privilégier.

Elle définit un objectif commun et est un cadre pour traiter de problématiques locales nécessitant une stratégie communautaire. Elle est en lien direct avec le projet de territoire.

Neuf thématiques ont été retenues lors du diagnostic élaboré en mai 2019, complétées par un axe transversal lié au pilotage de la CTG.

C- Le Contrat de Ville et de Cohésion Urbaine et le Programme de Renouvellement Urbain

En juillet 2015, deux quartiers de Muret sont rentrés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville : le quartier Centre Ouest et le quartier Saint Jean. Au vu des enjeux importants que présente le quartier Saint Jean, le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), l'a retenu comme quartier d'intérêt régional.

Le contrat de ville de Muret intègre plusieurs enjeux et desseins ayant pour objectif de limiter les écarts de développement constatés entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération. Il prend en compte par exemple les orientations stratégiques suivantes :

- diversifier l'offre de logement (nouvelles typologies et nouveaux produits) pour favoriser l'installation de ménages aux profils diversifiés et encourager la mixité sociale sur les quartiers et dans les écoles.
- améliorer le cadre bâti et la qualité d'usage des logements sociaux.
- renforcer les liens entre ces quartiers et le reste de la ville.
- favoriser la tranquillité publique sur le quartier et le bien vivre ensemble.

La convention du projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Jean à Muret a été signée le 18 novembre 2020 entre l'ANRU, le Muretain Agglo porteur du projet, le Conseil régional d'Occitanie, le Conseil départemental de Haute-Garonne, Action Logement, le bailleur social Promologis et la Banque des Territoires. Ce projet d'intérêt régional permettra de réaliser une mutation profonde de l'habitat, de requalifier les espaces publics et résidentiels et de renforcer la mixité sociale par une production nouvelle de logements diversifiés.

La convention présentant les grands projets déjà mis en œuvre (Gasc Moisand/Perville) sur le quartier et ceux à venir (Capèle) définit aussi les financements auxquels les partenaires s'engagent. Le programme opérationnel dont le budget global prévisionnel s'établit à hauteur de 15 millions d'euros bénéficiera des concours financiers de l'ANRU à hauteur de 2,8 millions d'euros

D- Bientôt le Contrat d'objectifs Territorial

Le Muretain Agglo a été sélectionné pour bénéficier d'un soutien spécifique en appui du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) : le COT (Contrat d'objectifs territorial). Il s'agit d'un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans passé avec l'ADEME, qui a vocation à accompagner le territoire dans la mise en œuvre de sa politique de transition écologique.

Cet accompagnement se traduit par une aide financière pour de l'ingénierie et une aide méthodologique basé sur l'engagement dans les 2 référentiels Economie Circulaire et Climat Air Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie et Economie Circulaire).

La période de réalisation de l'opération de 48 mois se déroulera du 01/04/2022 au 31/03/2026.

2-3 Le projet de territoire :

Le Projet de territoire du Muretain Agglo adopté à l'unanimité par le Conseil de communauté du 27 février 2020 retrace les dynamiques territoriales en cours (bassins de vie, démographie, emploi,...), les atouts et lacunes du territoire (armature commerciale forte, création d'emplois mais une offre de transports structurants faible, une richesse environnementale mal valorisée, ...) mais également un recensement des défis et des leviers (« parti pris ») que notre EPCI entend mobiliser pour les relever. Il est donc l'expression d'une volonté politique partagée pour relever les défis des prochaines décennies et constituera à ce titre le socle du CRTE Muretain autour de trois axes prioritaires :

- 1- Un développement économique qui s'inscrive dans celui de l'aire urbaine de la grande agglomération toulousaine à la fois créateur d'emplois et de richesses, maîtrisé en matière de foncier notamment et basé sur l'innovation, sur la transition énergétique, sur des commerces de proximité et sur une agriculture durable.
- 2- L'engagement résolu dans la transition écologique et énergétique avec l'ambition de franchir à l'horizon de la prochaine décennie une nouvelle étape déterminante dans ce domaine : renforcer de façon sensible la place des espaces naturels ou de loisirs, favoriser une consommation durable et maîtrisée notamment sur le plan alimentaire, viser de façon résolue le cap de la neutralité énergétique en inscrivant le Muretain Agglo dans une stratégie de territoire bas carbone.
- 3- L'ambition d'une meilleure qualité de vie. Le Muretain Agglo qui s'est construit comme une collectivité de proximité et de service pour les familles du territoire entend répondre dans les prochaines années aux besoins et aux attentes d'une population en forte croissance démographique avec plus de 1600 nouveaux habitants par an, sans renoncer ni à son identité (réseau de services à la population, valorisation du patrimoine, mise en tourisme,...) ni à ses responsabilités en matière de cohésion sociale. Plus encore, il affirme son

ambition et ses exigences liées aux différentes transitions (écologique, sociétale, économique) dans le domaine du logement, des mobilités, de l'alimentation, ...

Une deuxième phase de ce Projet de Territoire, qui s'ouvrira en 2022, permettra d'une part de confirmer les priorités et orientations stratégiques du Muretain Agglo et d'engager sa mise en œuvre concrète à travers des actions ou réalisations précises, à la fois structurantes pour le Muretain Agglo, emblématiques d'une Agglo porteuse de politiques volontaristes et ambitieuses en matière de transition écologique, d'économie et de solidarité : requalification de zones d'activité ou commerciales anciennes, soutien à des initiatives communales en matière de transition, d'agriculture maraîchère, gestion valorisation des déchets, réduction des consommations d'énergie et production d'énergies décarbonées, mobilités (études sur la création de pôles multimodaux, poursuite de l'aménagement de cheminements cyclables,...) , habitat, services aux familles,...

3. Orientations stratégiques

Sur la base de cet ensemble de documents et de schémas à la fois complémentaires et cohérents, Le Muretain Agglo et l'Etat ont décidé de définir ensemble 3 grandes orientations stratégiques qui structureront le projet du territoire du Muretain Agglo dans le cadre du CRTE.

Le développement économique à la fois créateur d'emplois locaux et de richesse, et levier puissant de la transition écologique est au cœur du projet du Muretain Agglo. Il est :

- la condition d'un meilleur accueil des populations et de la création de services,
- un outil de réduction des déplacements domicile-emploi extrêmement préjudiciables à l'environnement (émissions de CO2), à la santé et à la qualité de vie des populations,
- un levier essentiel au service de la transition écologique en permettant l'indispensable mutation vers de nouveaux modèles d'aménagements plus économes en espace et l'émergence d'activités davantage tournées vers l'innovation (robotique, avions du futur, drones,...), les nouvelles énergies (hydrogène, ...) et des formes d'économie plus solidaires et éthiques (économie sociale et solidaire, agriculture maraîchère, ...).

Le Muretain agglo est identifié comme grand pôle urbain structurant et comme « Territoire à enjeu métropolitain » au niveau du Scot, autour notamment des vitrines que sont Muret, la « dorsale » de l'agglo le long de la route d'Espagne et l'accroche nord, avec Portet/Francazal.

Pour autant lors de la dernière décennie, le Muretain Agglo a peu consommé d'espaces à vocation économique et il n'a pas pleinement mobilisé son potentiel en la matière,

comme en témoigne la faiblesse du nombre d'emplois créés et la dégradation régulière de son ratio emplois/habitants.

Dans le cadre de la révision du SCOT et du CRTE signé avec l'Etat, le Muretain agglo entend aujourd'hui affirmer toutes les fonctions structurantes liées à son statut de grand pôle urbain. Ainsi, le Muretain Agglo entend relever le défi du rééquilibrage économique de la Grande Agglomération Toulousaine sur son territoire. Ceci implique que la perspective de réduction de l'artificialisation des sols soit appréhendée prioritairement à l'échelon du SCOT. Cela suppose aussi de relever le défi des mobilités : l'offre de transports en commun sur le territoire du Muretain agglo est largement insuffisante et ne permet pas un report modal efficace.

Il est absolument nécessaire aujourd'hui de penser un véritable « choc d'offres en matière de mobilités durables », qui doit réunir le Muretain agglo, l'Etat, et les autorités organisatrices des transports, particulièrement Tisséo et la Région Occitanie.

L'enjeu de solidarité territoriale est essentiel, le Muretain agglo étant un territoire servant essentiel au bon fonctionnement économique de la grande agglomération toulousaine. Dans ce cadre, l'intercommunalité demande à ce que les collectivités signataires des CRTE du périmètre SCOT s'entendent sur la nécessité de porter solidairement la réflexion, les orientations et les décisions relatives à l'artificialisation future des sols, au profit des enjeux en matière de logement, de mobilités et d'économie sur l'ensemble du territoire du SCOT GAT.

Cet engagement commun devra être porté par la conférence des exécutifs du SCOT et trouver une traduction dans les futurs avenants aux CRTE concernés, avec l'aval de l'Etat, cosignataire de ces contrats.

➤ **Projet transversal n°1 :**

- Création d'un réseau de « pôles gares » structurants : focus sur l'aménagement des 4 gares du territoire (Muret, Portet, Pins-Justaret / Labarthe et Le Fauga) avec l'amélioration de la desserte et du cadencement des trains (en lien avec la Région Occitanie), et la création de véritables pôles multimodaux structurants permettant ainsi de développer sur une grande partie de notre territoire la multimodalité des transports, la création d'activités économiques et commerciales, de logement et de services.

➤ **Projet transversal n°2 :**

- Aménagement d'un véritable pôle économique axé sur l'innovation technologique, l'aéronautique et les énergies décarbonées autour des pôles de Francazal et Muret Lherm / Les Bonnets. Peuvent également prendre place des projets type giga-factory, en lien avec la Région Occitanie.

3-1 Valoriser et compléter les potentiels de développement économique par une offre locale structurée et diversifiée prioritairement orientée vers la transition écologique

- **Objectif 1** : Accompagner les acteurs économiques du territoire ; améliorer et accroître l'offre d'accueil notamment en matière de foncier économique. Accompagner la requalification et la densification du tissu économique et commercial existant.
- **Objectif 2** : Soutenir les filières à fort ancrage territorial et développer les outils de formation en lien avec ces filières, notamment en matière d'économie sociale et solidaire (création de tiers lieux,...)
- **Objectif 3** : Soutenir l'économie locale et le commerce de proximité, en renforçant les centralités (villages, centre-bourgs), et financer des actions de soutien à l'économie circulaire et à la numérisation des commerces
- **Objectif 4** : Créer les conditions du développement de filières innovantes et technologiques en lien avec les politiques de développement durable.
- **Objectif 5** : Développer les filières de formation en adéquation avec les besoins en emploi d'aujourd'hui et avec les filières économiques de développement de demain.
- **Objectif 6** : Conforter la place de l'artisanat notamment au travers de la valorisation des activités liées à la rénovation énergétique des bâtiments et au développement des énergies renouvelables.
- **Objectif 7** : Développer une offre touristique en faveur de la valorisation du patrimoine naturel et paysager du territoire.

3-2 Inscrire durablement le Muretain Agglo dans une stratégie de territoire bas carbone :

- **Objectif 1** : Réduire les consommations et les émissions de GES dans les bâtiments.
Actions : aide à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités : rénover le parc de logement individuel, collectif, dans les bâtiments d'activité, tertiaires et publics (équipements sportifs et de loisir).
- **Objectif 2** : Construire des bâtiments/logements à énergie positive.
- **Objectif 3** : Favoriser les modes doux et la multimodalité.
Actions : conduire une politique vélo volontariste, promouvoir la pratique du vélo, réaliser les cheminements cyclables conformément au SD cyclable, développer l'offre de transport collectif, faire connaître l'offre de mobilité, réduire les déplacements sur le territoire, accompagner la généralisation des véhicules à motorisation alternative, faire évoluer les flottes de véhicules.

- **Objectif 4** : Relocaliser la production d'énergie.
Actions : diversifier et structurer les modèles de développement des énergies renouvelables, développer la production d'électricité renouvelable, développer la production de chaleur renouvelable, développer la production de biogaz.
- **Objectif 5** : Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants.
Actions : Redonner à la nature toute sa place pour atténuer les effets du changement climatique, consolider et développer la séquestration carbone, préserver / restaurer la biodiversité, requalifier les centres-villes et centres-bourgs pour limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols et réduire les déplacements; sensibiliser à la transition écologique, lutter contre le gaspillage
- **Objectif 6** : Elaborer et engager des projets de restauration écologique et préservation de la ressource en eau, notamment en lien avec la GEMAPI.
Actions : travaux de restauration / renaturation de berges de cours d'eau.
- **Objectif 7** : Moderniser, optimiser le recyclage et la valorisation des déchets.
Actions : adopter un plan de prévention des déchets, mettre en œuvre le réemploi des matériaux et produits dans le cadre des démolitions/reconstructions, la collecte et la valorisation des biodéchets, étudier / accompagner l'émergence d'installations de valorisation de déchets, de production de biogaz

3-3 Faire de la cohésion sociale et de la qualité de vie pour tous les éléments structurants d'un positionnement politique volontariste intégrant les défis de la transition écologique

- **Objectif 1** : Adapter l'offre de services aux familles (Petite enfance/Enfance) et l'offre jeunesse en prenant en compte les différents publics : tranches d'âges, situations de vulnérabilité,...
- **Objectif 2** : Améliorer le parc de logement existant.
Actions : Participer au renforcement de l'attractivité des centres bourg du Muretain, lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, renforcer les dispositifs d'intervention sur le parc existant, suivre l'évolution des copropriétés et mener les actions de prévention nécessaires. Poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments et des équipements publics
- **Objectif 3** : Développer une offre d'habitat solidaire et inclusif pour tous.
Actions : soutenir l'offre de logement/hébergement pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées ; accompagner les initiatives d'habitat partagé, ajuster l'offre d'habitat adapté à l'accueil et à la sédentarisation des gens du voyage,...

- **Objectif 4** : Valoriser le patrimoine bâti et naturel, notamment en y accompagnant l'installation de services nouveaux (culturels, associatifs,...)
- **Objectif 5** : Favoriser la création d'Espaces de vie sociale et l'Accompagnement des Tiers lieux culturels, associatifs,...
- **Objectif 6** : Développer des actions en faveur de la Santé : construire un maillage territorial solide et permettre l'accès à la santé pour tous.
Actions : améliorer l'accès à l'offre de soins, développement avec les MDS notamment des actions en faveur du « Bien vieillir ».
- **Objectif 7** : Aller vers un Projet Alimentaire de Territoire pour favoriser et promouvoir une alimentation de qualité, en appui aux filières locales de production (maraîchage, ...), soutenir les initiatives novatrices et les filières locales de production, éducation des élèves au goût et à une alimentation durable et équilibrée, accompagner et soutenir les changements de pratiques alimentaires (lutte contre le gaspillage,...),...

4 Plan d'action du CRTE

4-1 Orientations stratégiques / Objectifs / actions / Projets du CRTE

⇒ Plan d'action en annexe

5 Résultats attendus du CRTE, suivi et évaluation

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi par le Muretain Agglo, régulièrement renseigné par les partenaires, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financements, indicateurs, ...). Un bilan sera effectué à mi-parcours et en fin de contrat, en lien avec les partenaires, au moyen d'indicateurs de suivi du CRTE à définir par le Muretain Agglo en 2022. Ces indicateurs viseront à évaluer l'évolution de la situation du territoire en matière de transition écologique, axe transversal du CRTE.

6 Gouvernance du CRTE, concertation

Une gouvernance unifiée et un processus de programmation unique des projets seront définis ultérieurement dans le cadre d'un pacte territorial Etat-Région-Département-Territoire. Cet accord de gouvernance vaudra convention d'application de l'action 10.1 du CPER 2021-2027 (volet territorial) et favorise une mobilisation coordonnée des dispositifs et moyens des partenaires signataires. Le volet gouvernance sera complété par voie d'avenant notamment suite à l'élaboration et à la signature dudit pacte territorial.

Dans l'attente, les dispositions suivantes seront mises en œuvre :

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire à intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6-1 Comité de pilotage

Co-Présidé par le préfet de la Haute-Garonne, ou son représentant, et le président du Muretain Agglo, ou son représentant, il réunit les vice-présidents et conseillers délégués du Muretain Agglo en charge des orientations du contrat ainsi que les représentants de l'Etat. Son rôle est d'examiner et d'arrêter les évolutions du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) proposées par le comité technique. Il se réunit au moins une fois par an.

6-2 Comité de suivi technique

Un Comité technique favorisant la transversalité et rassemblant les principaux partenaires (financiers, ingénierie,...) ainsi que le cas échéant, les acteurs du territoire impliqués dans les différents projets figurant au contrat sera mis en place. A ce titre, les communes pourront être étroitement associées à la démarche.

Coprésidé par les représentants de l'Etat et du Muretain Agglo, il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

6-3 Concertation et association des acteurs locaux

Comme il s'apprête à le faire dans le cadre du PCAET, le Muretain Agglo entend ouvrir toutes les consultations nécessaires (sous différents formats – numérique, réunions publiques d'information,...) et à s'appuyer sur les acteurs du territoire (Club des entreprises, associations, voire Codev à réinstaller,...) pour enrichir et co-construire avec eux son projet.

7 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

8 Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par voie d'avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

9 Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Signé à Muret, le **14 NOV. 2022**

Le Préfet de la Haute Garonne,
Etienne GUYOT



Le Président du Muretain Agglo
André MANDEMENT